

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Décembre 2021

265x21

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 206x21

Par délibération 206x21 en date du 30 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la cession d'une partie de la parcelle cadastrée DI 284 avec servitude de tréfonds et l'acquisition d'une partie de la parcelle DH 588.

Cette délibération autorisait Le Maire ou le premier adjoint à signer tout acte relatif à la cession, l'acquisition et la servitude de tréfonds.

Il apparaît que la parcelle DI 284 fait partie du domaine public de la commune et par conséquent il est nécessaire de désaffecter la partie concernée par la cession afin de pouvoir prononcer son déclassement pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune et engager par la suite la procédure de cession.

Il convient donc de retirer la délibération n°206x21 du 30 septembre 2021 puisqu'elle n'est pas appropriée.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de retirer la délibération n°206x21 du 30 septembre 2021

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 10 Décembre 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI